

COMMUNE DE CHAVORNAY

RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N° 2-1/25

Centre scolaire du Verneret – Extension des infrastructures scolaires – Demande de crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mme Sara Blanco, MM. Christophe Collaud, Michel Duillard, David Meystre et présidée par M. Sébastien Malherbe s'est réunie à 3 reprises, les 18 et 25 mars 2025 ainsi que le 1^{er} avril 2025 en présence de Mme Océane Auzepy Renard et M. Yves Leuenberger. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses aux questions posées.

Préambule

Le 21 septembre 2023, le Conseil communal a accordé un crédit d'étude de CHF 577'000.- TTC à la Municipalité (Préavis N° 14-4/23). L'étude devait porter sur les possibilités de créer 10 salles de classe, 2 salles spéciales, un complément à la salle des maîtres, des locaux dévolus à la direction, un réfectoire complémentaire, un espace dévolu au PPLS et une bibliothèque. En date du 5 décembre 2024, la Municipalité a présenté un avant-projet de l'implantation, de la volumétrie ainsi que de la composition d'un premier bâtiment. En effet, les résultats de l'étude ont mené la Municipalité à choisir un projet en 2 phases. Un premier bâtiment prévu pour 2026 avec 10 salles standards et 2 salles spéciales et second bâtiment projeté et espéré par la Municipalité dans un délai de 3 ans comprenant le complément à la salle des maîtres, les locaux dévolus à la direction, un réfectoire complémentaire et un espace dévolu au PPLS.

Analyse

- La commission salue le planning prévu et la rapidité espérée de la construction de cette extension indispensable au vu de l'évolution démographique de nos villages.
- La municipalité nous informe que l'ASAICE prend en charge les coûts liés à la partie scolaire. Les panneaux photovoltaïques seront à la charge de la commune. Ils seront financés par le fonds « photovoltaïque » communal.
- Le coût de construction est un coût moyen car toutes les soumissions n'étaient pas rentrées au moment de l'élaboration du préavis. Actuellement 80 % des soumissions sont rentrées ; le choix se fera selon plusieurs critères d'attribution.
- Les 2 salles spéciales et l'UAPE se trouvant dans les Portakabins seront transférés dans une construction temporaire durant des travaux. Les 2 salles spéciales seront ensuite intégrées dans le nouveau bâtiment. La Municipalité étudie un arrangement pour l'UAPE afin de pouvoir créer de nouvelles places d'ici 2026.

La Municipalité espère donc démonter la construction temporaire à l'été 2026.

- En ce qui concerne le nouveau bâtiment en lui-même, la commission est convaincue que les 1^{er} et 2^{ème} étages remplissent pleinement les conditions. Il faut relever que les 10 salles ne se rempliront pas d'un seul coup, mais petit à petit. Une salle est donc prévue avec 2 portes afin de diviser en deux par une cloison et former ainsi deux salles de dégagement. La cloison pourra être retirée quand la salle de classe sera nécessaire.
- Par contre, beaucoup de discussions ont eu lieu concernant le rez-de-chaussée, soit :
 - Le volume utilisé ne semble pas optimum
 - Des WC à l'intérieur d'une salle de classe soulève le problème d'intimité et de pudeur (bruits, odeurs, ...)
 - La solution d'un escalier mi-intérieur, mi-extérieur ne satisfait pas tout le monde
 - Il n'est pas prévu d'intégrer les PLS dans ce nouveau bâtiment alors que cela représente une urgence pour beaucoup de parents
 - Le postulat nous a permis de trouver un chemin pour aller de l'avant et ne pas ralentir le projet car le besoin de classes est avéré. Une modification du plan du rez-de-chaussée ne nécessite pas une mise à l'enquête et ne retarde pas le début des travaux
 - La commission estime que d'autres solutions pourraient être étudiées et c'est en ce sens qu'un postulat a été déposé au Conseil Communal le 10 avril 2025. La commission soutient le projet mais souhaite vraiment qu'une réflexion soit faite sur le rez-de-chaussée

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission invite le conseil communal de Chavornay à soutenir le préavis et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 2-1/25
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension des infrastructures scolaires par la construction d'un bâtiment sur le site du Verneret et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 7'623'000.- TTC
- La dépense sera réglée par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement

La Commission

Sarah Blanco

Michel Duvillard

Christophe Collaud

David Meystre

Sébastien Malherbe, rapporteur